



Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette (Québec), JOB 1S0
Téléphone : (819) 658-3660 Télécopieur : (819) 658-0985
Site web : saint-venant-de-paquette.org
Courriel : direction@saint-venant-de-paquette.ca

Province de Québec
MRC de Coaticook
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 4 août 2025, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a adopté le projet de règlement numéro 25-372 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments ;

QUE la loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments ;

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 30 mars 2026 à 19h00 au 5, chemin du Village. L'objet de cette assemblée est de consulter la population, et plus particulièrement les résidents propriétaires d'immeubles classés patrimoniaux assujettis par ce règlement. Au cours de cette assemblée, le conseil de la municipalité, par l'entremise du maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE l'original dudit projet de règlement soit conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de Ville situé au 5, chemin du Village à Saint-Venant-de-Paquette, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Venant-de-Paquette, ce 23^e jour de février 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie au babillard du Centre communautaire et sur le site Internet de la Municipalité, entre 9h00 et 16h00, le 23^e jour de février 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour de février 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette (Québec), JOB 1S0

Téléphone : (819) 658-3660 Télécopieur : (819) 658-0985

Site web : saint-venant-de-paquette.org

Courriel : direction@saint-venant-de-paquette.ca

Adresses des immeubles assujettis au Règlement 25-372

Immeubles	Date
715, chemin de la Rivière	1929
88, chemin du 10e rang	1936
133, chemin du 9e rang	1933
956, chemin du Gore	1925
11, chemin du Village	
29, chemin du Village	1944
20, chemin du village	1945
16, chemin du Village	1946
9, chemin du Village	1948 et 1949
4, chemin du Village	1953
778, Route 253	1942